

Proposition présentée par le député :
M. Eric Stauffer

Date de dépôt : 9 octobre 2017

Proposition de motion

Supprimons le secteur France à l'aéroport international de Genève

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que les accords conclus entre la Suisse et la France sont de 1962 ;
- que dans le cadre de ces accords était prévu le « secteur France » ;
- que, aujourd'hui, pour le confort des usagers, y compris ceux d'Air France, ainsi que pour l'efficacité de la gestion des opérations de l'AIG et leur rationalité, les avantages de l'époque d'avoir un « secteur France » sont révolus ;
- que la multiplicité des lieux et des employés des douanes suisses et français n'a plus de justification économique ;
- que la majorité des vols au départ de Genève pour la France utilise déjà la zone internationale,

invite le Conseil d'Etat

à ouvrir les négociations avec l'OFAC et le DFAE et formuler la demande aux fins d'arriver d'entente avec la France à supprimer le secteur France de l'aéroport international de Genève.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Un peu d'histoire¹ :

Quand et comment la Suisse a-t-elle agrandi son aéroport sur sol français ?

La première rectification de frontière d'importance que l'on pourrait évoquer concerne l'aéroport de Genève, Cointrin.

La piste originelle, construite pendant l'entre-deux-guerres au gabarit des avions de l'époque, se révéla vite trop exiguë pour les avions modernes qui apparaissent dans les années 1950. Il faut alors songer à l'agrandir ; cependant, elle bute déjà sur la frontière, la prolonger signifierait mordre sur les terres de Ferney qui, tous les amateurs de Voltaire le savent, se trouvent en France. Il n'y a pas d'autre solution que de procéder à un échange. L'Hexagone va concéder à la Suisse ces quelques arpents nécessaires à la modernité aéronautique, en vertu de quoi l'Helvétie rendra une surface strictement égale – selon l'usage du droit international, aucun Etat ne saurait perdre ou gagner en superficie lors d'un simple échange amiable – quelques centaines de mètres plus loin. Après des discussions au milieu des années 1950, l'accord se signe le 25 avril 1956 et entre en vigueur le 4 septembre 1962. Les travaux, entamés peu après, condamneront le petit hameau français dit « La Limite » avec son auberge du « Capucin gourmand », que le bruit des avions – déjà en 1950 – avait déjà rendu inhabitable. La nécessité économique avait rendu cet échange indispensable et urgent.

Aujourd'hui, le seul – prétendu – avantage résiderait dans le fait qu'un passager étant en France peut prendre son avion en vol « national » pour Paris, Bordeaux ou Nice ! Je peux ici attester que ce n'est plus la règle immuable de jadis ! En effet, si nous prenons les vols easyJet sur Paris, Nice, etc., cette compagnie n'utilise pas le secteur France, mais son propre terminal en zone internationale. En réalité, quasi seulement Air France utilise encore ce secteur particulier ! Mais l'avantage du vol dit « national » entre Genève Aéroport (secteur France) et Paris n'est plus automatique.

¹ Source : <http://ge.ch/mensuration-officielle/media/mensuration-officielle/files/fichiers/documents/frontiere.pdf>

En effet, à l'arrivée à Paris par exemple, les contrôles des passeports ont lieu très fréquemment ! De plus, les salons VIP dans le secteur France ne sont plus à la hauteur d'une compagnie comme Air France, alors que ceux offerts par l'AIG en zone internationale sont eux au standard. Par exemple, il n'existe aucune zone fumeurs dans le secteur France, alors que la loi en prévoit.

Les inconvénients dans la gestion de Genève du secteur France

L'augmentation du nombre de passagers (plus de 16 millions en 2017) et une gestion responsable de l'AIG en matière logistique font que ce dernier ne peut plus se payer le luxe d'une zone avec quatre sorties pour quelques vols sur Paris par jour, alors que par corollaire il y a quelques dizaines de vols de Genève à Londres !

Le confort des passagers, également ceux d'Air France, et la gestion de la plateforme aéroportuaire de Genève dictent, par bon sens, d'abolir le secteur France. Evidemment, la route reliant la douane de Ferney à l'AIG resterait telle quelle ; en revanche, les passagers l'empruntant se retrouveraient en zone internationale comme tous les autres passagers !

Vous doutez encore du bien-fondé de cette motion ?

Alors deux derniers arguments :

1. Les vols Genève-Zurich ou Genève-Lugano qui eux sont des vols nationaux sont opérés par la zone internationale ! Alors, pourquoi maintenir un « secteur France » qui date d'une autre époque et surtout ne confère plus aucun avantage à ses usagers ?!
2. La zone de commerce pour les usagers venant par le secteur France, n'existe tout simplement pas ! Et ceci est un manque à gagner pour l'AIG et une privation pour les usagers venant de France ! Tout incite les intervenants, en accord, à pouvoir supprimer cet avatar franco-genevois.

Au vu des explications ci-dessus, nous vous prions de bien vouloir soutenir la présente motion.